



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX

Grève nationale 17 décembre 2019

Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Hénin-Beaumont, le 12 décembre 2019

Objet : Préavis de grève

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux dépose un **PREAVIS DE GREVE nationale pour la journée du MARDI 17 DECEMBRE 2019**

Ce préavis concerne les psychiatres exerçant en hôpital public et en établissements de santé privés d'intérêt collectif.

Le SPH s'associe au préavis de grève déposé par les intersyndicales **Action Praticiens Hôpital** et **Jeunes Médecins**. Un plan d'urgence pour l'hôpital public est rendu nécessaire après des années de restrictions imposées au service public par les politiques sanitaires, pour :

- une augmentation du budget hospitalier au moins égale à l'évolution naturelle des dépenses (4,4%) ;
- la revalorisation des carrières médicales et non médicales, notamment en début de carrière ;
- une gouvernance partagée plus ouverte aux professionnels soignants

Après de longs mois d'alerte sur la détérioration des conditions de travail et de soins, dont a témoigné la mobilisation nationale majeure du 14 novembre, les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Pour la psychiatrie, les dernières annonces se contentent d'être des rappels de la feuille de route santé mentale qui n'apportent rien à la crise structurelle de la psychiatrie. Les secteurs de psychiatrie étranglés par les logiques de rentabilité imposées depuis des années continuent de subir des contraintes antagonistes pour faire face à des demandes croissantes, aux pressions sécuritaires, tout en devant préserver les droits des personnes : ils ne peuvent se satisfaire de devoir attendre les effets différés de mesures sans garanties quand la sécurité et la continuité des soins sont à ce point fragilisés.

Les crédits annoncés par le Premier Ministre destinés au maintien des tarifs hospitaliers pour les 3 ans à venir ne concernent pas la psychiatrie et les annonces sur les rachats de dettes hospitalières sont des plus floues.

La décision de déterminer un ONDAM psychiatrie dans la LFSS 2019 est la seule marque de reconnaissance des spécificités de la discipline, mais il est prévu pour être décidé par simple arrêté ministériel, et commun au privé lucratif et au public : il est difficile d'imaginer que la psychiatrie publique qui assure la majorité des prises en charge, y compris ambulatoires, en sera renforcée après les dernières expériences budgétaires.

L'appel à « faire mieux à moyen égal » du délégué ministériel missionné pour faciliter l'application des décisions dans les régions, et l'absence de prise de distance avec la députée Wonner, rapporteure de mission, qui multiplie ses prédictions sur la disparition prochaine de l'organisation spécifique de la psychiatrie, ne sont pas de nature à rassurer les professionnels sur les intentions du gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Dr Isabelle MONTET
Secrétaire générale du SPH
Dr Marc BETREMIEUX
Président du SPH